Mis en ligne le 28 mai 2025

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250527-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 27-05-2025
Publication le : 27-05-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 22 mai 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Anne DROGO donnant pouvoir à Madame Dolores ADAMSKI, Monsieur José CORREIA DOS SANTOS donnant pouvoir à Monsieur Brahim SAADI, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Clotilde BERTHIER donnant pouvoir à Monsieur Frank PRESUMEY, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET, Monsieur Yann GUELY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Charles BANCHERI et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Jean-Charles BANCHERI est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.1-073

Bilan des opérations foncières 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Les opérations foncières réalisées au cours de l'année 2024 sont les suivantes :

Cessions :

- Acte notarié du 2 février 2024 - Cession à titre gratuit de la parcelle AS 458 au profit du Département de l'Isère et ce conformément aux prescriptions contenues dans la délibération du Conseil municipal de la Commune de Tullins en date du 23 mars 2023 et la décision de la commission permanente du Conseil départemental de l'Isère en date du 17 mars 2022.

- Acte notarié du 14 juin 2024 - Vente de gré à gré selon l'avis des Domaines de la parcelle AM 649 d'une contenance de 1 004 m² au lieu-dit la Combe, moyennant un

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20250527-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 27-05-2025
Publication le : 27-05-2025

prix de 15 000 € profit de l'association Communale de chasse agréée de Tullins-Fures - La Saint Hubert.

Bail

- Acte notarié du 16 juillet 2024 - Prorogation bail emphytéotique conclu le 15 février 1984 avec l'OPAC 38 devenu Alpes Isère Habitat pour le bien sis place Jean Jaurès sur la parcelle AR 776. La durée initiale du bail était de 40 ans commençant le 1er septembre 1984 pour se terminer le31 août 2024. Ledit bail est prorogé pour une période de quarante (40) ans à compter de son expiration, soit jusqu'au 31 août 2064. La prorogation du bail est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle hors charges fixée à un euro (1,00 €) symbolique avec dispense de paiement.

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- **Prend** acte du Bilan des opérations foncières 2024.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 26 mai 2025
Le Maire

